

2019 DEVE 97 Dénomination « jardin de Marianne » attribuée au jardin central de la place de la Nation (11^e, 12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est demandé aujourd'hui de rendre hommage à la figure allégorique de la République française en attribuant le nom de Marianne à l'espace vert central de la place de la Nation à Paris 11^e et 12^e.

Le réaménagement de la place de la Nation, ainsi dénommée en 1880, fait partie du projet, voulu dès 2015 par la Marie de Paris, de réaménager sept grandes places parisiennes dans une démarche participative. Cette opération a fait l'objet, en lien avec les mairies d'arrondissement concernées, d'une concertation auprès des habitants et des usagers de la place de la Nation.

La place de la Nation a été réaménagée de manière à mieux répartir l'espace entre les piétons, les cyclistes, les publics en situation de handicap. Il s'agissait de privilégier la verdure et de permettre des circulations douces.

Le jardin central doit ouvrir au public à l'été 2019. D'une superficie d'environ 6000 m² il se compose d'une grande pelouse agrémentée d'arbres. Il est ceinturé par une allée ornée d'un ruban végétal composé de buissons et d'arbustes où sont installés des bancs et des assises semi-circulaires et circulaires.

Au centre du jardin, le groupe en bronze datant de 1889 et sculpté par Jules Dalou, « Le Triomphe de la République », sera mis en valeur par un nouveau réseau d'éclairage.

En France, l'utilisation, comme symbole de la Liberté puis de la République, d'une femme drapée à l'antique portant un bonnet phrygien, trouve son origine à la fin du 18^{ème} siècle. L'antiquité romaine est très à la mode et quand éclate la Révolution de 1789, c'est tout naturellement qu'une « Déesse » de la Liberté arborera le bonnet phrygien. Ce bonnet rouge tire sa symbolique de liberté de sa ressemblance avec le « pileus » porté par les esclaves affranchis de l'empire romain.

Le nom Marianne viendrait du fait que Marie-Anne ou Marianne était un prénom très répandu, surtout dans le peuple. Cette appellation aurait donc été péjorative au début, mais la jeune République récupérera ce prénom populaire pour s'en qualifier.

Marianne symbolisera dès lors la nouvelle République. Il est à noter que cette double signification de Liberté-République permettra au nouveau régime de s'attribuer ses valeurs fondamentales, dans la devise Liberté-Égalité-Fraternité.

Le profil de Marianne avec son bonnet phrygien, nouveau symbole de la liberté conquise par la Révolution, prendra la place du roi sur toutes les monnaies et autres insignes officiels, accompagnée de la mention « République Française ».

Disparue avec le premier Empire puis la Restauration, Marianne réapparaîtra publiquement dans le tableau de Delacroix de 1831 « La liberté guidant le peuple », représentation symbolique des Trois Glorieuses. En 1848, après la Monarchie de Juillet, la courte deuxième République revenant au pouvoir tentera de créer un modèle officiel de Marianne et de codifier ses symboles, mais sans avoir le temps d'y parvenir.

C'est donc en 1870, avec la mise en place de la troisième République et l'arrivée des républicains au gouvernement jusqu'au début du 20^{ème} siècle, que Marianne connaîtra une diffusion importante. Elle devient un emblème officiel, de très nombreuses images et bibelots la représentant verront le jour. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres-poste.

À partir de 1877, on voit apparaître le buste de Marianne dans les mairies et les écoles. Depuis, de très nombreux bustes et statues furent édités, de toutes tailles et en tous matériaux, de la petite Marianne de bureau jusqu'aux colossales et superbes statues qui ornent encore les places publiques, comme la place de la République ou celle de la Nation.

Plusieurs types de représentation se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère modéré de la Marianne. L'historien Maurice Agulhon identifiera deux types de Marianne. La Marianne sage, hiératique et maternelle, vêtue de long et coiffée d'une couronne de laurier ou de chêne. L'autre, la Marianne révolutionnaire, coiffée du bonnet rouge, est en mouvement, elle a le torse ou un sein nu.

Le 20^{ème} siècle fera appel à des femmes célèbres, telles Brigitte Bardot ou Catherine Deneuve ou à des Miss France pour incarner Marianne, qui est dorénavant représentée d'une manière très épurée et porte systématiquement le bonnet phrygien.

Marianne est une figure symbolique. Sous l'apparence d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien, elle représente la permanence des valeurs qui fondent l'attachement des citoyens à la République française et contenues dans la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». C'est un important symbole républicain et une icône de la liberté et de la démocratie.

La sculpture de la place de la Nation représente une Marianne guidant le peuple, juchée sur un globe lui-même posé sur un char, poussé notamment par la Paix et la Justice. Le nom de Marianne et l'effigie républicaine se rejoignent et résument notre destin commun. Il était donc logique de dénommer Marianne l'espace vert central de la place de la Nation.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DEVE 97 Dénomination « jardin de Marianne » attribuée au jardin central de la place de la Nation (11^e, 12^e)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin de Marianne » au jardin central de la place de la Nation (11^e, 12^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2^e commission et par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination « jardin de Marianne » est attribuée au jardin central de la place de la Nation à Paris 11^e et 12^e.